

Le métier d'AMP (Aide Médico-Psychologique)

La fonction

L'Aide Médico Psychologique (A.M.P.) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un Polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement et au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'A.M.P. se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte l'A.M.P. établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'Aide Médico Psychologique participe donc au bien être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.

L'A.M.P. intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical.

Les principaux secteurs d'intervention sont les [institutions médico-sociales](#).

Lieux d'exercice de la profession d'AMP

Les aides médico-psychologiques sont employés dans des structures publiques, privées et associatives. Leurs principaux secteurs d'intervention sont dans les institutions telles que notamment :

- > Maisons d'accueil spécialisées
- > Instituts médico-éducatifs
- > Instituts d'éducation motrice
- > Instituts accueillant des enfants handicapés dépendants
- > Foyers d'hébergement pour adultes handicapés, Foyers de vie
- > Foyers d'accueil médicalisés
- > Foyers occupationnels pour adultes
- > ESAT
- > Foyers d'insertion et de transition
- > Maisons de retraite
- > Services de long séjour
- > Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes
- > Centres hospitaliers spécialisés
- > Hôpitaux psychiatriques
- > SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile
- > Institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS...)

L'AMP est présent partout où des personnes ont besoin d'une présence et d'un accompagnement individuel du fait de la gravité de leur handicap ou de leur état de dépendance.

Cette fonction concerne tous les aspects de la vie de la personne

- Une aide et des soins individualisés,
- Un soutien dans les gestes de la vie quotidienne,
- Un souci constant du bien être de la personne,
- Une attention particulière à ses besoins de communication,
- Une stimulation de potentialités et un maintien des acquis, notamment par des techniques d'animation.

Elle requiert aussi des qualités particulières :

- Le sens du contact,
- Le respect, l'écoute, la disponibilité, la tolérance,
- Le souci, le désir de créer, de réaliser des projets,
- Un bon équilibre physique et psychique.

La formation d'Aide Médico-Psychologique

1- La formation d'AMP

Elle est régie par l'arrêté ministériel du 11 avril 2006. Elle prépare, sur une amplitude de 12 à 18 mois, au diplôme d'état d'aide médico-psychologique.

Le diplôme peut être obtenu :

- par la voie de la formation en voie directe ou en cours d'emploi,
- par la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

La formation comporte :

- **495 heures d'enseignements théoriques**
- **840 heures de formation pratique** (stages)

Des **dispenses et allègements** sont prévus pour les titulaires de certains diplômes ou titres professionnels.

L'inscription en formation est soumise à des **épreuves d'admission**. Un dossier d'inscription doit être déposé au préalable.

2- L'admission à la formation d'AMP

➤ **Les conditions d'admission**

Aucun diplôme n'est exigé pour l'entrée en formation d'AMP. Tous les candidats sont soumis à des épreuves d'admissibilité qui comportent deux épreuves :

➤ **Les épreuves d'admission comprennent :**

- une épreuve écrite d'une durée de 1h30
- une épreuve orale qui consiste en un entretien de 20 minutes destiné à apprécier la motivation du candidat

➤ **Dispenses de l'épreuve écrite**

Certains diplômes ou titre professionnels dispensent de l'épreuve écrite :

- DEAVS
- DPAS
- BEP sanitaire et social
- DP auxiliaire de puériculture
- CAP petite enfance
- CAPA service en milieu rural
- BEPA service aux personnes
- BAPAAT
- DE assistant familial
- Titre assistant de vie

Plusieurs sessions sont organisées chaque année en avril, en juin, en septembre et en décembre.

A réception du dossier d'inscription complet, une convocation est envoyée au candidat indiquant la date, l'heure et le lieu des épreuves.

- Les épreuves d'admission sont valables 5 ans.
- L'accord de financement est obligatoire à l'entrée en formation.
- Les rentrées s'effectuent en janvier, en mai et en novembre.

Les candidats intéressés doivent déposer un [dossier d'inscription](#) : **téléchargeable sur le site**

3- La formation théorique, les référentiels

➤ Le référentiel professionnel

Il s'organise autour de quatre fonctions :

- Accompagnement et aide individualisée aux personnes dans les actes de la vie quotidienne,
- Accompagnement dans la relation à l'environnement/maintien de la vie sociale,
- Participation à la mise en place au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet institutionnel,
- Participation à la vie institutionnelle.

Ce référentiel se décline en 6 domaines de compétences qui s'articulent au :

➤ référentiel de formation

- DF1 : Connaissance de la personne : 105 heures
- DF2 : Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne : 90 heures
- DF3 : Animation de la vie sociale et relationnelle : 70 heures
- DF4 : Soutien médico-psychologique : 125 heures
- DF5 : participation à la mise en place et au suivi personnalisé : 70 heures
- DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle : 35 heures

A l'issue de la formation chaque domaine de formation est validé à partir du :

➤ référentiel de certification

Le référentiel de certification est composé de 6 domaines. Chacun des domaines comporte une épreuve organisée par le Centre de Formation ou la D.R.J.S.C.S.

• Epreuves organisées par le Centre de Formation :

- ✓ Domaine de certification 3 : épreuve orale à partir d'un projet d'animation
- ✓ Domaine de certification 5 : épreuve orale à partir d'une étude de cas

• Epreuves organisées par la D.R.J.S.C.S.:

- ✓ Domaine de certification 1 : épreuve écrite de contrôle de connaissances
- ✓ Domaine de certification 2 : épreuve orale à partir d'un compte rendu d'interventions
- ✓ Domaine de certification 4 : note écrite de réflexion sur une problématique professionnelle
- ✓ Domaine de certification 6 : épreuve écrite de contrôle de connaissances.

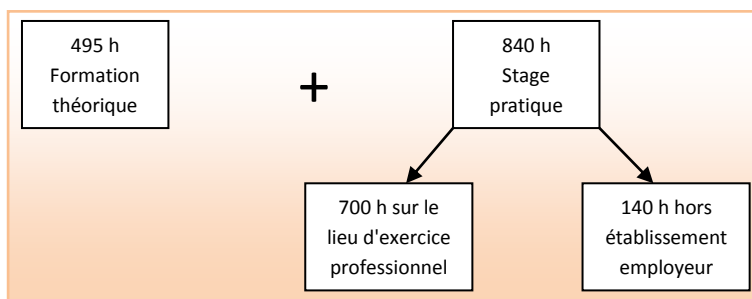
Les domaines de certification 2 et 4 comportent par ailleurs une évaluation sur le lieu de stage ou d'exercice professionnel.

Les candidats sont présentés au diplôme par le centre de formation à l'issue du parcours de [formation](#).

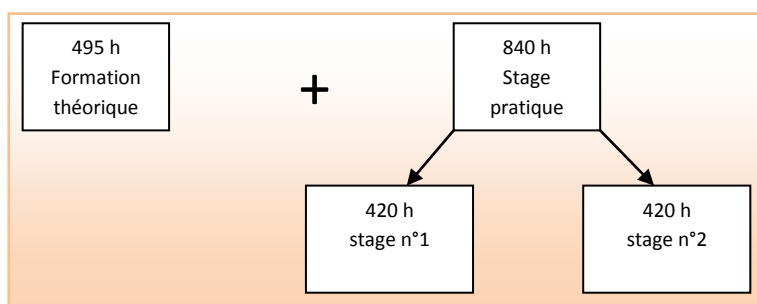
4- Les périodes de stage

La formation d'AMP est une formation en alternance. Elle se compose de 495 heures d'enseignement théorique et 840 heures de formation pratique.

➤ **Pour les personnes en situation d'emploi sur un poste d'AMP :**



➤ **Pour les personnes qui ne sont pas en situation d'emploi sur un poste d'AMP**



Dans tous les cas les stagiaires doivent avoir appréhendé durant leur formation deux publics différents.

5- Les dispenses et allègements

Certains diplômes ou titre professionnels ouvrent droits à des dispenses et/ou allègements de formation.

Après un entretien individuel un parcours de formation personnalisé est proposé au candidat en prenant en compte les dispenses et/ou allègement.

Liste des diplômes au titre professionnel ouvrant droit à des dispenses et/ou allègements :

- DEAVS
- DPAS
- BEP sanitaire et social
- DP auxiliaire de puériculture
- CAP petite enfance
- CAPA service en milieu rural
- BEPA service aux personnes
- BAPAAT
- DE assistant familial
- Titre assistant de vie

6- Calendrier des formation d'aide médico-psychologique (AMP)

Trois rentrées

1 ^{er} groupe	:	de novembre à avril (18 mois)
2 ^{ème} groupe	:	de janvier à avril (15 mois)
3 ^{ème} groupe	:	de mai à octobre (18 mois)

Horaires des cours

Matin	:	de 8h30 à 12h 30
Après-midi	:	de 14h à 17h

Les cours se déroulent au Centre de Formation de Champrosay.

⇒ *Des réunions d'information concernant le métier et la formation d'A.M.P. ainsi que **les épreuves d'admission se déroulent tous les mois.***

⇒ ***Des réunions à destination des employeurs sont organisées sur site ou dans nos locaux sur simple demande à adresser au responsable du centre de formation par téléphone ou par courriel.***

Vous pouvez vous renseigner au Centre de Formation de Champrosay.